



BORDEREAU DE DECLARATION DE LA TAXE DE SÉJOUR 2025

A DEPOSER A L'OFFICE DE TOURISME DE MORET SEINE ET LOING

Ce bordereau de déclaration est un document obligatoire. Il doit être dûment rempli, signé et retourné quelle que soit la somme (le cas échéant préciser « 0.00 €»). Merci de joindre votre registre de fréquentation (par mois ou par séjour (indiquer par jour la somme encaissée)).

Je soussigné(e) :

Adresse :

Code postal et Ville :

Tél : E-mail :

Nom de l'hébergement :

Classement Atout France :

Taxe de séjour applicable :

Adresse de l'hébergement (si différente)
.....

Déclare avoir collecté pour la période

Du au 2025

la somme de €

Date :

Signature :

Pour les hébergeurs qui exploitent des chambres d'hôtes ainsi que des meublés : merci de dissocier les deux activités et les sommes collectées (tous nos documents sont téléchargeables sur le site internet www.msl-tourisme.fr)

**UN NOUVEAU MODE DE PAIEMENT A ETE MIS EN PLACE DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2023
VOTRE REVERSEMENT DE TAXE DE SEJOUR DOIT DESORMAIS ACCOMPAGNER VOTRE DECLARATION.**

Vos modes de reversement de votre taxe de séjour :

- Par chèque, à l'ordre du Trésor Public.
- Par virement, en indiquant votre nom et le trimestre concerné, aux coordonnées bancaires de la Trésorerie de Fontainebleau ci-dessous :

RIB : 30001 00398 C7710000000 94

IBAN : FR88 3000 1003 98C7 7100 0000 094

BIC : BDFEFRPPCCT